

PISCINE INTERCOMMUNALE DU NÉRON

OUVERTURE LE 22 FÉVRIER 2021 POUR LES PUBLICS AUTORISÉS

Les **personnes munies d'une prescription médicale** pourront accéder à la piscine sur des créneaux horaires définis, dans la mesure où ils présentent à l'accueil de la piscine leur pièce d'identité et le formulaire spécial dûment complété par le médecin, précisant la nécessité de l'activité physique piscine dans le cadre d'une ALD (affection de longue durée) ou maladie chronique.

Attention, la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication voire d'incitation à la pratique sportive ne saurait remplir les conditions d'accès aux équipements sportifs pour les publics prioritaires.

Les **personnes porteuses d'un handicap** (sur présentation de la carte d'handicapé ou d'une attestation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapés) et d'une pièce d'identité pourront également venir à la piscine sur les mêmes créneaux.

Les **sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle** inscrits à un des Clubs résidents doivent s'adresser à leur club pour plus d'informations.

Créneaux horaires

Lundi 11h30-13h30 (évacuation des bassins à 13h)

Mercredi 15h30-17h30 (évacuation des bassins à 17h)

Jeudi 11h30-13h30 (évacuation des bassins à 13h)

Samedi 14h-16h (évacuation des bassins à 15h30)